

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le six du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

Présents : : CHANDEZON J., adjoint - BASSET E. - LORADOUX A.M.- OLENYEZ P. - SERVIER G., conseillers

Représentés : DUPONT B.

Absents : ASTIER J.P. - CHAMPLOT C.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.
Gilles SERVIER est nommé secrétaire de séance.

1. Médiathèque : résultat de la consultation, approbation des marchés

Monsieur le Maire rappelle que le dernier conseil municipal l'avait autorisé à lancer la consultation d'entreprises pour l'opération regroupant l'aménagement de la médiathèque et différents travaux d'amélioration et de rénovation dans la mairie. L'architecte J.P. VERNET a communiqué le résultat de cet appel d'offres pour lequel, il s'est avéré difficile de trouver, malgré deux consultations successives, un maçon disponible pour débiter les travaux et un menuisier avec une offre proche de l'estimation prévisionnelle initiale. Les entreprises retenues sont les moins disantes, à savoir :

Lot n°1 Gros œuvre : entreprise SANCHEZ pour 8 784 €

Lot n°2 Menuiseries bois : entreprise HAUTIER pour 35 037.40 €

Lot n°3 Cloisons peinture et sols souples : entreprise AUSSEL pour 20 243.93 €

Lot n° 4 Sols scellés : entreprise CARREAU PLUS pour 10 419.10 €

Lot N° 5 Serrurerie : entreprise MONT pour 1 739.50 €

Lot n° 6 Electricité : entreprise ALPHA ELEC pour 10 461.39 €

Lot n° 7 Plomberie sanitaire : entreprise BONNEFONT pour 4 844.10 €

Ce qui représente un total de travaux de 91 529.75 € hors taxes.

Le montant des travaux attribués excède de 7 030 € l'estimation initiale des travaux qui était de 84 500 €HT. Monsieur le Maire rappelle, que les subventions obtenues représentent un montant total de 75 120 €, soit près de 75% du montant de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les marchés et plus généralement tout mettre en œuvre pour engager cette opération dès que possible.

Par ailleurs, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le principe de souscription d'un prêt court terme pour couvrir l'autofinancement de la commune et la TVA correspondant à cette opération. Le montant précis du prêt sera fixé dans le cadre de la préparation du budget 2008, en fonction des réelles possibilités de financement dégagées par le budget, elles-mêmes étroitement dépendantes des dotations attribuées par l'état pour la prochaine année.

2. Acquisition de la maison CONSTANTN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal cherche depuis plusieurs années un local ou un bâtiment pour recevoir les activités associatives les plus bruyantes. En effet, ces activités, lorsqu'elles ont lieu au préau, perturbent la tranquillité de nos hôtes du gîte de la poste comme celle des riverains les plus proches. Par ailleurs, le site de la mairie n'offre que peu de possibilités de stationnement.

Il se trouve que la propriété de Mme CONSTANTIN est en vente. Cette propriété, située derrière la Maison de la Monne, comprend une petite maison (avec sanitaires) et une parcelle de 350 m2 environ. Les possibilités de stationnement sont importantes, les branchements sont déjà réalisés. La commune, qui peut faire jouer son droit de préemption, a donc pris contact avec les héritiers, qui acceptent de céder la propriété à la commune pour 15 000 €. Cette somme paraissant conforme au prix du marché immobilier communal, le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder à cette acquisition et de confier les formalités administratives à l'Etablissement Public Foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil confirme son intention d'acheter la propriété CONSTANTIN, charge l'EPF de réaliser cette acquisition, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités correspondantes.

3. Schéma d'assainissement : suite de la procédure

Comme prévu, le schéma d'assainissement a été soumis à enquête publique après une réunion publique d'information qui s'est tenue en mairie le 25 octobre dernier, et les formalités légales de publicité parues dans la presse locale. Le commissaire enquêteur. M. Marc ALLEMAND, désigné par le tribunal administratif, déjà présent à l'ouverture de l'enquête sera présent à sa clôture le 13 décembre prochain.

L'approbation définitive par le conseil municipal du schéma d'assainissement ouvrira droit à la demande de subvention pour les prochains travaux d'assainissement prévus sur le secteur de la CROZE et de la CHARREYRADE.

4. Formalités administratives

a. Achat fournitures état civil

Depuis quelques années, les feuillets des registres d'état civil ne peuvent être commandés qu'auprès d'un service spécialisé de la poste imposant des frais de conditionnement et de port forfaitaires très élevés. C'est pourquoi, il a été convenu avec la commune de Cournols et en accord avec le trésor public, d'effectuer les achats de façon groupée afin de partager ces frais irréductibles : la commune d'Olloix achèterait l'intégralité des fournitures et refacturerait à Cournols la part qui lui incombe.

Le conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité ce principe, et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de la comptabilité.

b. Délibérations en régularisation de décisions du Conseil.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que certaines décisions prises antérieurement par le Conseil municipal ont du faire l'objet de délibérations spécifiques :

* la commande des illuminations de Noël a été formalisée dans la limite des dépenses autorisées au budget voté en mars dernier afin que leurs installations se fassent dans les meilleurs délais avant les fêtes

* Le contrat signé avec le crédit agricole concernant notre ligne de trésorerie, arrivé à échéance annuelle, a été renouvelé d'un an dans les mêmes termes que les années précédentes depuis 2004

* la modification de la régie concernant la taxe de séjour et les frais de chauffage de nos gîtes communaux dont la fréquence des versements en perception était indiquée mensuellement, alors que les petites sommes détenues surtout en période hors saison, ne justifiaient pas une

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2007

telle lourdeur administrative. A la demande de Madame la perceptrice lors de sa visite de contrôle de la régie, ce dépôt s'effectue donc à présent trimestriellement.

* L'actualisation du contrat de maîtrise d'œuvre de M. JP VERNET en fonction des modifications du programme de travaux initial incluant, outre les travaux de la médiathèque certains travaux destinés à l'amélioration de la mairie pour le montant indiqué et validé lors du précédent conseil, à savoir 84 500 €HT.

Les membres du conseil municipal, après délibération, valident à l'unanimité l'intégralité de ces démarches.

c. Décisions modificatives ponctuelles d'ajustement de fin de budget

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de procéder aux virements de crédits et au vote de crédits supplémentaires suivants sur les budgets de l'exercice en cours :

* Achat d'un aspirateur souffleur de feuilles pour la voirie communale :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21578	87		EQUIPEMENT VOIRIE	277.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2312	99		TERRAINS	- 277.00

* Régularisation annuité emprunt à taux variable :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
66	66111			INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	256.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			DEPENSES IMPREVUES	- 256.00

* CCAS : festivités de fin d'année :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6232			FETES ET CEREMONIES	200.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6568			AUTRES SECOURS	-200.00

* Travaux voirie espaces publics :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2351	103		ESPACES PUBLICS - VOIRIE	13515.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2312	99		BATIMENTS COMMUNAUX - MEDIATHEQUE	- 13515.00

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2007

* Travaux voirie rue du Puy d'Ozenne :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	24		INSTALL MATEIRLE ET OUTIL INDUSTRIEL	1682.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
020	020	000		DEPENSES MPREVUES	- 1682.00

* Frais de fonctionnement engagés pour les travaux en régie :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6063			ENTRETIEN ET REPARATION	350.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
012	621			PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	-350.00

* Régularisation des travaux en régie budget de l'eau :

COMPTES DEPENSES :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2033.00
23	2315	24		INSTALL. TECHN. MATERIEL ET OUTILLAGE	2033.00

COMPTES RECETTES :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
72	722			IMMOBILISATION CORPORELLES	2033.00
021	021	000		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	2033.00

* Régularisation des travaux en régie budget de l'assainissement :

COMPTES DEPENSES :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	977.00
23	2315	15		EXTENSION DE RESEAUX	977.00

COMPTES RECETTES :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
72	722			IMMOBILISATION CORPORELLES	977.00
021	021	000		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	977.00

* Réajustement des dépenses pour le schéma directeur d'assainissement :

CREDITS A OUVRIR :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	203	20		OPTIMISATION DES RESEAUX	3651.00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2100.00

CREDITS A REDUIRE :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	15		EXTENSION DES RESEAUX	- 2450.00
020	020	000		DEP ENSES IMPREVUES	- 1201.00
011	615			ENTRETIEN ET REPARATION	- 2100.00

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2007

COMPTES DEPENSES :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	203	20		OPTIMISATION DES RESEAUX	2100.00

COMPTES RECETTES :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	000		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	2100.00

d. Modification des statuts du SIEG

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Olloix est membre du S.I.E.G. du PDD.

Dans le cadre d'une réforme statutaire, le S.I.E.G. va passer du statut de Syndicat Mixte Fermé à celui d'un Syndicat de Communes.

Cette réforme prévoit :

- * La dissolution des Syndicats primaires existants,
- * L'adhésion au S.I.E.G. des communes qui en sont issues,
- * Le transfert de la compétence obligatoire «électricité » des communes vers le S.I.E.G. pour lui permettre de poursuivre son activité.

La dissolution des Syndicats primaires s'accompagne du transfert des biens, notamment les réseaux, dont ils sont propriétaires, au S.I.E.G. et de l'intégration des résultats de leurs comptes (actif – passif) dans la comptabilité du S.I.E.G.

D'autres compétences optionnelles sont prévues à l'article 3 des statuts du S.I.E.G. : gaz, éclairage public, infrastructures de communications électroniques. La Commune se prononcera ultérieurement sur l'adhésion à ces compétences optionnelles, dès que le Comité Syndical en aura fixé les conditions techniques, administratives et financières.

La représentation des communes au sein du Comité Syndical se fera :

- * Soit par désignation directe des Délégués par le Conseil Municipal des Communes Isolées.
- * Soit par désignation des Délégués de Secteur par le Collège Electoral composé des représentants des communes regroupées en « Secteurs Intercommunaux d'Energie ».

Les secteurs Intercommunaux d'Energie définis à l'annexe 1 des Statuts reprennent a minima le périmètre des Syndicats Primaires actuels.

La réunion annuelle de chaque Secteur est inscrite dans les Statuts pour assurer l'information et la consultation des représentants des Communes.

Le renouvellement du Comité Syndical du S.I.E.G. n'interviendra qu'à la suite des prochaines élections municipales. Jusque là, le Comité du S.I.E.G. continuera de fonctionner dans sa composition actuelle issue du scrutin municipal de 2001.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de prendre deux décisions.

1- Approbation des demandes d'adhésion au SIEG

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, sous réserve de la dissolution effective des Syndicats Primaires d'électrification et dans le cadre de la réforme statutaire que le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme engage parallèlement, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'adhésion au S.I.E.G. des communes issues de la dissolution des Syndicats Primaires d'Electricité et dont la liste figure en annexe à la délibération prise le 22 Septembre 2007 par le Comité Syndical du S.I.E.G.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2007

2- Approbation des nouveaux statuts du SIEG

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, sous réserve de la dissolution effective des Syndicats Primaires d'électrification et de l'adhésion au S.I.E.G. des communes qui en sont issues, le Conseil Municipal approuve les nouveaux Statuts du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme sur lesquels le Comité Syndical a délibéré en date du 22 septembre 2007

5. Questions diverses

a. Problème de la chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des problèmes rencontrés depuis l'ouverture de cette saison de chasse avec certains chasseurs et certains propriétaires qui contestent les modalités d'exercice de la chasse, dans le cadre du bail consenti à la société communale de chasse « le Gîte ».

Le Maire a organisé deux réunions en mairie, les 11 et 29 octobre pour entendre le point de vue des parties et tenter de trouver une solution obtenant l'accord de tous. Le projet de nouveaux statuts a été soumis à l'examen de différentes parties, ce qui devrait permettre d'aboutir, si tous les intéressés y mettent de la bonne volonté, à la mise au point, avant la prochaine saison, de nouvelles modalités d'exercice de la chasse.

Monsieur le Maire estime qu'en l'absence d'accord entre les parties, il conviendra de dénoncer l'actuel bail entre la société de chasse le Gîte et la commune, voire même de fermer la chasse par arrêté si les conditions de sécurité et de bonne pratique de cette activité ne sont pas garanties.

M. le maire fera tout son possible pour aboutir à une solution négociée dans les meilleurs délais.

b. Mise à disposition du gîte suite à l'incendie BRUN CASSETI

Suite à l'incendie de leur maison, la famille BRUN CASSETTI se trouvait sans logement. Le maire a donc pris la décision de mettre à leur disposition le petit gîte jusqu'au mois de mars prochain, délai permettant de faire réaliser les travaux de réfection de la maison incendiée. Un accord a été trouvé avec Mr BRUN pour assurer une ressource minimum à la commune compensant la location du gîte communal.

Le Conseil municipal approuve ces différentes décisions à l'unanimité.

c. Eglise : visite de l'architecte des Bâtiments de France

Le vendredi 23 novembre, Madame Muriel CROS, architecte des Bâtiments de France a visité notre église. L'ABF a manifesté son intérêt pour ce patrimoine qui lui paraît digne d'une inscription à l'inventaire des Monuments historiques ? Ont été discutées les modalités possibles de financement, en fonction du classement éventuel de l'édifice et les démarches à engager pour constituer un dossier pouvant être pris en compte par nos différents partenaires administratifs et financiers.

d. Travaux Gorges de la Monne

La communauté de communes a fait réaliser les travaux approuvés le 16 novembre dernier par le comité de pilotage du Plan de gestion pour les programmes 2006 et 2007.

Pour notre commune, ont été réalisées notamment :

- la mise en place de contrôle d'accès dans le haut du chemin des Gravières et le renforcement de celui de la Pommette.
- l'installation de portillons piétons et chevaux à l'entrée des parcs à moutons (Liauzun, Le Puy, Les Caux, La Raymonde)
- la réfection de l'accès à la passerelle du PR de La Monne

Ces travaux devraient se poursuivre en 2008 par la création d'un nouveau parc à la Pommette permettant de valoriser des terrains communaux aujourd'hui envahis par la friche.